

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 29 janvier 2025

L'an 2024, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN

Absents : Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX, Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Point sur les travaux
- Financement de la place Vauban
- Cimetière : tombes des soldats morts pour la France
- Coordonnées numériques de la commune
- Assurance du personnel
- Tournée de La Transverse 2025
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux

- **Restauration de l'église Saint Barthélemy :**
 - **Travaux de maçonnerie Lot 1 :**
 - travaux terminés : baie haute de la façade sud du chœur et bandeau de la façade est du chœur
 - travaux en cours : jointoiement des pierres de taille du chœur, purge des parties déplaquées en parement des pierres de taille du chœur, taille et pose des pierres de taille neuves suivant calepin du chœur
 - travaux à venir : enduits du chœur si les températures le permettent
 - En Février :
 - Levée des réserves de la Tranche Ferme : - Mise en œuvre du dallage du parvis Ouest suivant validations : point haut = - 1,5cm sous le niveau de seuil des portes / dalles sans ciselure / pas de bordures des dallages

- Finition gravier de propreté au droit de l'ensemble des drainages / Bande régulière de 50cm de large / Le gravier devra arriver au niveau des terrains limitrophes sans former ni creux, ni monticule
- Raccords des parties en bicouche et enrobé
- Raccords des parties en herbe compris semis
- Les regards de drains pourront avoir un tampon béton et seront disposés sous le niveau fini des graviers
- Les regards EP seront munis de tampons fonte et seront disposés au nu de finition des graviers
- Mise en œuvre de l'allée PMR en « Artévia Sable » (voir mail du 29/11/2024)
- Nettoyage final intérieur, compris Sacristie et Tribune - Remise en état des extérieurs

- Travaux de charpente Lot 2 :

- travaux terminés : reprise du faîtage du chœur, reprise des arêtières du chœur
- travaux en cours : mettre en place des ressauts sur les appuis à l'arrière des abat-sons, accès aux combles de la Chapelle Sud

- Travaux Vitraux Lot 3 :

- travaux en cours :
 - Propositions de création de vitraux pour les baies du Chœur
 - Restauration des vitraux du Chœur
 - Reprise des panneaux bas des vitraux
 - Reprise des baies complètes des vitraux des bras de transepts, de la Sacristie et chapelles

• Petits travaux par nos agents

- A Cuzy : fossés et réparation de canalisation
- A Précý : remise en état du chemin de la Savoie et au dessus du chemin de la Velle
- Elagage des arbres
- Réfection des volets de la mairie

II- Financement de la place Vauban

M.le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 22 janvier avec M. Maillard de l'Agence de L'Eau.

M. Maillard a présenté les objectifs de la subvention du 12^e programme d'amélioration de l'assainissement des collectivités et de la gestion des eaux de pluie : sont éligibles les études, les travaux et les actions d'animation visant à désimperméabiliser des surfaces urbaines non raccordées aux réseaux de collecte, en augmentant les surfaces de pleine terre végétalisées. La récupération d'eau de pluie provenant d'immeubles et de bâtiments déjà déconnectés du réseau d'assainissement est également éligible, à condition qu'elle s'intègre dans un projet augmentant les surfaces de pleine terre végétalisées.

Le projet de requalification de la place du village de Cervon peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 euros par m² d'espace déconnecté du réseau de gestion des eaux pluviales. Les études de maîtrise d'œuvre et les études de sols peuvent également être financées par cette subvention, dont le montant pourrait être assez conséquent.

Étant donné le montant significatif de l'aide, le dossier devra être présenté en commission d'aides. La commission prévue est celle du 26 juin, ce qui impose de transmettre le dossier de subvention à l'AESN avant la fin du mois d'avril. Si ce délai ne peut être respecté, la prochaine commission se tiendra le 16 octobre, avec une date limite de dépôt fixée à la fin du mois d'août.

Une étude de perméabilité est nécessaire pour faire avancer le projet et pour calibrer les ouvrages de gestion des eaux pluviales (noues, espaces en creux, surfaces de pleine terre). Terr&Am proposera un cahier des charges ainsi que des contacts pour réaliser cette étude de sol.

Enfin, une présentation du projet sera requise avec l'Agence de l'eau afin d'exposer les évolutions apportées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour réaliser une étude de perméabilité dans le cadre des travaux d'aménagement de la place.

III– Cimetière : tombes des soldats morts pour la France

Une procédure de régularisation des sépultures en terrain commun a été lancée dans le cimetière et a pris fin le 15 décembre 2024. À l'issue de cette procédure, toutes les sépultures non régularisées vont être reprises par la commune par un arrêté municipal.

Cependant, il est proposé au conseil municipal d'intégrer au patrimoine communal l'ensemble des sépultures où sont inhumés des soldats morts pour la France qu'elles soient situées aux abords du monument ou bien dispersées dans d'autres carrés du cimetière. Il s'agit par cette décision d'honorer la mémoire du sacrifice de ces hommes morts pour leur patrie, d'assurer l'entretien perpétuel et régulier de ces sépultures, et d'entériner la décisions prises par le conseil municipal du 12 juin 1921 de façon à ce que soit respectée la législation funéraire actuelle.

La municipalité peut demander à être accompagnée par le « Souvenir français ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'intégrer au patrimoine communal l'ensemble des sépultures où sont inhumés les soldats morts pour la France qu'elles soient situées aux abords du monument ou dans d'autres carrés du cimetière, ainsi que la concession sise carré 5 n° 0.1 où sont inhumés des les prêtres chargés de la paroisse de Cervon.

IV– Coordonnées numériques de la commune

Les adresse mail basée chez wanadoo sont en cours de suppression par orange. Il convient donc créer une nouvelle adresse. Il est proposé de créer une adresse

contact@cervon.fr et de souscrire une offre Google business standard pour un montant de 13.60€/mois (compatible RGPD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de souscrire à l'offre Google business standard pour un montant de 13,60 € par mois et de créer une nouvelle adresse mail pour la commune, contact@cervon.fr

V- Assurance du personnel

CNP assurances nous a transmis un appel à cotisation provisionnelle – exercice 2025 pour couvrir le personnel de la mairie de Cervon en cas d'absence pour maladie ou décès :

- 6 agents affiliés à la C.N.R.A.C.L (agents titulaires) pour un montant de 8087.11€
- 2 agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C (non titulaires) pour un montant de 676.16€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'appel à cotisation de la CNP assurances concernant les assurances du personnel.

VI- Tournée de La Transverse 2025

Dans le cadre du festival des arts de la rue proposé par la Transverse en été sur les trois communautés de communes partenaires, l'équipe de programmation de la Transverse propose de revenir à Cervon pour la 3e fois consécutive cet été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour accueillir les spectacles de "La Transverse" cette année et octroyer une subvention de 1000 € à cette structure culturelle.

VII- Questions diverses

- **Collecte de la Fondation du Patrimoine et subvention de la Région :** Les travaux de l'église n'étant pas terminés, la collecte de la Fondation du Patrimoine est rouverte pour une durée indéterminée qui dépendra de la date de fin des travaux. Une nouvelle convention doit être signée entre la mairie et la Fondation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine concernant la réouverture de la collecte au profit des travaux de l'église et à renouveler son adhésion à la Fondation.

D'autre part, une délibération doit être prise afin d'obtenir la subvention de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour le projet de restauration de l'église dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

- **Dissimulation de réseaux:**

Suite à un courrier du SIEEEN, le conseil municipal engage une réflexion quant à l'enfouissement des réseaux du bas du bourg et s'interroge sur la part communale pour le financement des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander au SIEEEN une étude pour enfouir les réseaux du bas du bourg.

- **Demande de l'OGEC Saint Léonard** : M. le Maire fait part d'une demande de l'établissement Saint Léonard de participation à ses dépenses de fonctionnement matériel, des enfants de la commune étant scolarisés dans cet établissement. Le Conseil Municipal rappelle que la commune de Cervon a une école primaire de la toute petite section au CM2 avec une cantine et une garderie le matin et le soir. Pour ces raisons il s'oppose à la demande d'aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose à la demande d'aide financière de l'OGEC Saint-Léonard pour les enfants de la commune scolarisés dans cet établissement.

- **Rencontre avec le Conseil Départemental:**

M. le Maire rend compte de la réunion du mercredi 22 janvier avec M. Bazin et Mme Algret, concernant la reprise des derniers commerces dans les villages et les financements possibles.

Un accompagnement est possible par Nièvre Aménagement.

Cette société peut acheter le bien, rechercher les subventions, établir un plan de financement, dont un loyer sur 25 ans. La commune rembourse le loyer s'il n'y a pas de locataire ou en cas de défaillance de ce dernier.

Une réflexion est engagée.

- **Commission des travaux** : M. le maire rend compte de la commission des travaux du 11 janvier. Des travaux de voirie sont à prévoir, ainsi que des travaux dans les logements communaux, au club et la préparation du terrain pour l'installation du terrain de sport. Des panneaux d'affichage sont à refaire dans certains hameaux.

Des travaux d'électricité à la salle des fêtes doivent être envisagés.

- **Achat d'un tracteur** :

Un devis d'un montant de 60 000 € a été établi par l'entreprise Sureau pour l'achat d'un tracteur d'occasion et de 24 000 € pour l'achat d'une épareuse.

Le conseil municipal décide de demander d'autres devis pour une occasion avec plus d'ancienneté.

Une étude sera menée afin de voir si le coût des prestations actuelles peut financer l'achat.

- **Travaux d'assainissement** (raccordement domaine privé) : Ils ont commencé. Une première réunion de chantier aura lieu le 12 février à 9 h 30.
- **Article du JDC** : M. le Maire fait le point suite à l'annonce de l'installation d'un médecin dans la commune. Il s'agit bien d'une habitante de la commune dont l'installation est en cours et qui entraînera une nouvelle offre sur le territoire.
- **Réunion avec l'IEN** : Une rencontre entre M. le Maire et l'Inspecteur de l'Education Nationale est prévue à propos de la carte scolaire.
- **Visite de M. le Sous-Préfet**: Une visite de M. le Sous-Préfet sur la commune est prévue le 12 février.

- **Réunion avec les affouagistes** : Une réunion sera organisée avec les affouagistes afin de faire un état des lieux des sections, exposer la réglementation en vigueur sur leur gestion, et d'évoquer la gestion de l'argent des sections et sa destination.
- **Comice du canton de Lormes** : L'association qui organise le comice de Lormes sollicite une subvention auprès de la mairie. Un accord de principe est donné pour 100 €.
- **Comité des Cheveux Blancs**: Mme Gudin transmet les remerciements du Comité pour la subvention attribuée en 2024 à l'association.
- **Mise à jour du site internet**: Les archives du site cervon.fr ont été mises à jour (bulletins et PV de conseils)
- **Remerciements pour l'élaboration du bulletin de janvier** : M. le Maire remercie Mme Sauvat pour le travail effectué.
- **Réunion sur le parcours du Tacot**: MM. Halm et Roy rendent compte de la réunion qui a eu lieu concernant la réouverture de la ligne du Tacot aux randonneurs. Une partie a été ouverte et matérialisée entre Ouroux-en-Morvan et Montsauche-Les-Settons. Afin d'envisager de nouvelles possibilités, un travail de référencement des parcelles et des propriétaires concernés doit être effectué.

Dates à venir :

- Réunion pour la réouverture de l'église : mardi 4 mars à 18 h
- Prochain conseil municipal : le mercredi 12 mars à 20 h
- CCID : lundi 17 mars à 17 h
- Commission des finances : mardi 25 mars de 18 h à 20 h

La séance est levée à 23 h 20